

Maisons-Alfort, le 9 avril 2014

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

de l'Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail
relatif à la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché
du produit biocide ATOUT VERT Dégraissant Désinfectant Concentré 302,
revente de DEGRAISSANT DESINFECTANT CONCENTRE TOUTES SURFACES

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société PURODOR-MAROSAM de demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit **ATOUT VERT Dégraissant Désinfectant Concentré 302**, et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Ce dossier concerne l'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit ATOUT VERT Dégraissant Désinfectant Concentré 302, revente de DEGRAISSANT DESINFECTANT CONCENTRE TOUTES SURFACES.

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit ATOUT VERT Dégraissant Désinfectant Concentré 302 est un biocide de types 2 et 4 composé de 24 % m/m d'acide L-(+)-lactique se présentant sous la forme liquide concentré.

L'acide L-(+)-lactique est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007, en cours d'évaluation au niveau européen pour le type d'usage revendiqué.

Nom ou description générique de la substance active :	acide L-(+)-lactique
N° CAS :	79-33-4
Type de produit :	2 et 4

CONSIDERANT

- Que la préparation DEGRAISSANT DESINFECTANT CONCENTRE TOUTES SURFACES, produit de référence de ATOUT VERT Dégraissant Désinfectant Concentré 302 dispose de l'autorisation de mise sur le marché en cours de validité n° BTR0227 détenue par la société SALVECO ;
- Les attestations de fourniture et d'approvisionnement du produit entre la société PURODOR-MAROSAM et la société SALVECO ;

Considérant les éléments disponibles à ce jour,

L'Anses émet un avis favorable à la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché n° 20130125 du produit ATOUT VERT Dégraissant Désinfectant Concentré 302, revente du produit DEGRAISSANT DESINFECTANT CONCENTRE TOUTES SURFACES (AMM n° BTR0227).

Le produit ATOUT VERT Dégraissant Désinfectant Concentré 302 devra être réexaminé ultérieurement sur la base des critères indiqués dans le rapport d'évaluation des substances actives lors de son approbation sur la liste de l'Union des substances actives du règlement (UE) n°528/2012 et dans le respect des échéances réglementaires associées à la substance active acide L-(+)-lactique

Marc MORTUREUX

Mots-clés : revente, acide L-(+)-lactique, TP4